



Sommation de prendre parti à un héritage

Par **tibute**, le **30/03/2009** à **10:47**

Bonjour,

Mon père est décédé en 2004. Nous sommes 4 héritiers (3 d'un 1er mariage et un autre de sa dernière compagne), sa compagne ayant l'usufruit de la maison. l'héritière dont sa mère à l'usufruit, nous a fait une sommation de prendre parti à cet héritage. Que peut on faire pour que les grosses réparations de cette vieille maison ne nous incombent pas. j'ai remboursé sur mes biens propres ma quote part à la cnav qu'avait eu mon père. Donc je ne veux pas renoncer à cet héritage, mais puis-je me mettre à l'abri de payer maintenant réparations, assurance, impot de ce bien. Puis je demander à sortir de l'indivision, serait il ce qu'il y de mieux pour éviter les complications futures. Merci de me répondre ?